

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du 29 mars 2016 – 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 21 mars 2016.

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, LAFONTAINE Matteo, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés : PONCHON Roland (pouvoir à RIGUET LARGILLIER Marie-Anne), GOTTO Noël.

Public : MONOD Frédérique.

Secrétaire de séance : BALAY-DUMONTEIL Sylvie.

◆ BUDGET

- Vote du budget primitif 2016
- Vote des taux des taxes directes locales
- Divers

◆ VOIRIE ET EAU POTABLE

- Présentation du projet des travaux sur le chemin de Rocheplate
- Reprise du captage de Vassivon
- Adhésion aux syndicats des eaux Cance-Doux et Annonay-Serrières
- Divers

◆ INTERCOMMUNALITE

- Modification des statuts du syndicat Ay-Ozon
- Convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE pour des travaux d'éclairage public
- Divers

◆ DIVERS

- Demande de lots pour la vogue par l'AJM
- Subvention à l'association « Les Amis de Veyrines »
- Fiches action de l'office de tourisme du Val d'Ay
- Divers



M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2016.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 février 2016.

◆ BUDGET

➤ Vote du budget primitif 2016

Distribution de l'état préparatoire du budget en fonctionnement et en investissement, aux membres du Conseils (envoyé au préalable par mail)

M. le Maire passe en revue les articles du budget à l'aide des états préparatoires au budget primitif 2016 (fonctionnement et investissement) et indique le total de chaque chapitre.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

011	Charges à caractère général	66 260
012	Charges de personnel	71 500
014	Atténuation de produits	8 250
022	Dépenses imprévues	6 412.45
023	Virement à la section investissement	25 000
042	Opérations d'ordre entre section	1 234
65	Autres charges de gestion courante	19 150
66	Charges financières	7 710
67	Charges exceptionnelles	2 700

RECETTES FONCTIONNEMENT

002	Excédent antérieur reporté	40 060.45
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre entre section	
70	Produits des services	7 520
73	Impôts et taxes	57 093
74	Dotations et participations	92 043
75	Autres produits de gestion courante	11 500
77	Produits exceptionnels	

DEPENSES INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	12 251.29
020	Dépenses imprévues Invest.	11 176.89
040	Opérations d'ordre entre section	
16	Remboursement d'emprunts	22 125
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	22 700
23	Immobilisations en cours	200 663.97

RECETTES INVESTISSEMENT

001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	
021	Virement de la section fonctionnement	25 000
040	Opérations d'ordre entre section	1 234
10	Dotations Fonds divers Réserves	57 412.15
13	Subventions d'investissement	105 271
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du montant du budget primitif 2016 :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	208 216.45	208 216.45
INVESTISSEMENT	268 917.15	268 917.15
TOTAL	477 133.60	477 133.60

Suite à la révision des articles budgétaires par chapitres, **M. le Maire** demande de procéder au vote du budget primitif 2016 **par chapitres** avec un budget fonctionnement d'un montant de **208 216.45 €** et un budget investissement d'un montant de **268 917.15 €**

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 par chapitre, avec 10 voix POUR.

➤ **Vote des taux des taxes directes locales**

M. le Maire notifie au Conseil les taux actuels :

Taxe d'habitation : 7,11 %

Taxe foncière propriétés bâties : 21,76 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 100,37 %

M. le Maire propose de ne pas augmenter ces taux.

M. Xavier BALANDRAU stipule que suite à la parution d'un article dans la presse, on a pu constater que la commune a le taux sur le foncier bâti le plus élevé du département. Il souhaiterait que ce dernier soit revu à la baisse.

M. Maël GIRAUD souligne que le taux en lui-même ne veut rien dire et qu'il manque une précision essentielle qui est la valeur locative par laquelle ce taux est multiplié.

La valeur locative sur la commune est basse donc même si elle est multipliée par 21.76%, le montant de la taxe reste raisonnable.

M. Xavier BALANDRAU rajoute que la taxe est bien assez élevée par rapport aux structures et aux services proposés sur la commune contrairement aux grandes villes.

M. le Maire ne souhaite pas diminuer ce taux.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil accepte de reconduire les taux des taxes directes locales pour 2016 avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION.

◆ **VOIRIE ET EAU POTABLE**

➤ **Présentation du projet des travaux sur le chemin de rocheplate**

Présentation du projet par M. Maël GIRAUD :

Un dossier de demande de subvention est en cours de montage avec la DDT07.

Il est possible d'obtenir 80% de subvention.

Avant tout, l'autorisation de passage de 2 propriétaires doit être obtenue avant de déposer le dossier. Notamment une indivision avec 6 indivisaires.

Ces autorisations sont nécessaires pour résorber un point noir (passage difficile) à hauteur de Rocheplate.

Une fois les autorisations signées, une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour valider les travaux, la demande de subvention, et un bilan financier.

➤ **Reprise du captage de Vassivon**

Copie de devis de Delolme Roche TP envoyée au préalable par mail aux Conseillers.

M. le Maire rappelle aux Conseillers que des analyses effectuées sur la source de Vassivon ont révélé des soucis de bactériologie.

Le problème semble venir que le captage de la source est fait en surface. Pour remédier à cela, **M. le Maire** propose de reprendre le captage de la source de Vassivon.

M. le Maire présente un devis de l'entreprise Delolme aux Conseillers d'un montant de 4 200,61 € TTC.

M. le Maire s'excuse de ne pouvoir présenter qu'un seul devis car nous sommes dans l'inconnue de volume et de durée de l'intervention dans ce chantier. Il a demandé à l'entreprise Delolme car c'est une personne de confiance et qui connaît déjà les captages et souhaite que les travaux soient réalisés avant l'été.

M. Xavier BALANDRAU trouve regrettable de n'avoir qu'un seul devis même s'il comprend les arguments de M. le Maire.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de l'entreprise Delolme d'un montant de 4 200.61 € TTC.

- autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.

➤ **Adhésion aux syndicats des eaux**

Copie du courrier des syndicats des eaux Annonay-Serrières et Cance-Doux, envoyée au préalable par mail aux Conseillers.

M. le Maire indique aux Conseillers qu'une réorganisation territoriale des syndicats des eaux aura lieu en 2017. Les syndicats Cance-Doux et Annonay-Serrières vont fusionner et sont à la recherche du plus grand nombre d'adhérents. Ils souhaitent donc savoir si notre commune est intéressée pour un transfert de compétences.

Les possibilités d'adhésion sont les suivantes :

- Adhésion uniquement pour la compétence « production d'eau potable » sur tout ou partie du territoire communal, la commune conservant à sa charge la gestion de la distribution en eau potable et la gestion des abonnés.

- Adhésion pour l'ensemble de la compétence eau potable, incluant la production, la distribution et la gestion clientèle sur tout ou partie du territoire communal.

M. le Maire précise également que les communes risquent de perdre la compétence « eau » d'ici 2020, il lui semble donc prématuré de se décider sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer aux syndicats des eaux Annonay-Serrières et Cance-Doux.

◆ **INTERCOMMUNALITE**

➤ **Modification des statuts du syndicat Ay-Ozon**

Une copie des modifications des statuts du syndicat Ay-Ozon a été transmise au préalable par mail aux Conseillers Municipaux.

Les conseillers ayant pris connaissance au préalable des modifications apportées aux statuts du syndicat Ay-Ozon lors du Comité Syndical du 10 février 2016, **M. le Maire** leur demande s'ils approuvent ces modifications.

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE et ADOPTE les modifications apportées aux statuts du syndicat Ay-Ozon lors du Comité Syndical du 10 février 2016.

➤ **Validation de la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le SDE pour des travaux d'éclairage public**

Copies du devis pour le remplacement des ballons fluo et du projet de délibération envoyées au préalable par mail aux Conseillers.

M. le Maire rappelle que la commune doit mettre aux normes l'éclairage public, les ballons fluo n'étant plus autorisés.

Le SDE 07 a chiffré le projet à **5 339.85 € HT soit 6 407.82 € TTC**

Une subvention de 50% sur le HT peut être sollicitée soit **2 669.92 €**. Le montant restant à la commune est de **3 737.90 €**.

M.le Maire précise que le SDE07 peut se charger de réaliser ces travaux pour le compte de la commune par convention de maîtrise d'ouvrage temporaire. Pour cela, le Conseil doit délibérer.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Vu le projet d'éclairage public de la commune

Vu la décision du conseil municipal de déléguer au SDE07 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public,

Vu le principe de passation d'une convention,

Vu le type de matériel choisi,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la réalisation des travaux d'éclairage public pour un montant de 5 339.85 € Ht, subventionné à 50% par le SDE07,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la rénovation de l'éclairage public

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des maisons concernées par l'installation ou le changement de matériel

◆ DIVERS

➤ **Demande de lots pour la vogue par l'AJM**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du 25 février 2016 de l'**AJM** (Association des Jeunes de Mahun) nous sollicitant pour la participation à l'achat de lots ou coupes à offrir aux participants au concours de pétanque, dans le cadre de la vogue annuelle se déroulant les 15 et 16 juillet 2016 à la salle polyvalente.

M. GIRAUD Maël, M. BALANDRAU Xavier et M. Matteo LAFONTAINE se retirent de la salle du conseil faisant partis de l'AJM.

M. le Maire rappelle, pour information, qu'une subvention de 50 € avait été donnée l'année dernière pour l'achat d'une coupe.

Après discussion, M. le Maire et les conseillers restants s'accordent pour verser une subvention de 60 €.

Le conseil vote à main levée.

Trois Conseillers ayant un intérêt personnel se sont retirés de la salle de Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord de verser une subvention de 60 € à l'AJM (Association des Jeunes de Mahun), afin de participer à l'achat de coupe pour les participants au concours de pétanque à l'occasion la vogue annuelle des 15 et 16 juillet 2016, avec 6 voix POUR et 1 ABSTENTION.

➤ **Subvention à l'association « Les Amis de Veyrines »**

M. le Maire fait part aux conseillers que l'association « Les Amis de Veyrines » veulent demander une subvention au Conseil Général dans le cadre du FIL (Fonds d'Initiatives Locales).

Seules les associations soutenues par une participation financière de la commune peuvent y prétendre (ne sont pas prises en compte les dépenses liées au fonctionnement courant, à l'achat de matériel ainsi que la valorisation de la mise à disposition de salles et/ou de personnels communaux).

L'aide accordée par le Conseil Général ne peut être supérieure aux contributions de la collectivité.

L'aide du Conseil Général est plafonnée pour des opérations à rayonnement local à 800 €.

M. le maire précise que lors de la réunion de la commission tourisme, culture et vie associative, il a été suggéré de participer sous forme de subvention à laquelle on ajouterait l'achat de livres que l'association est en train de sortir (au prix de 5€).

Ces livres seraient distribués aux habitants de la commune qui sont en maison de retraite ainsi qu'aux organismes nous ayant aidés financièrement à la restauration de la toiture de l'église de Veyrines.

M. le Maire propose :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 100 €
- d'acheter 40 livres pour un montant de 200 €

Soit une aide d'un total de 300 €

Mme Marie-Anne RIGUET souligne que le « amis de Veyrines » espérait une subvention plus importante compte tenu du partenariat que cette association entretient avec la commune.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR :

AUTORISE le versement d'une subvention à l'association « les Amis de Veyrines » d'un montant de 300 €.

➤ **Fiches action de l'office de tourisme du Val d'Ay**

Copie des fiches action envoyée au préalable par mail aux Conseillers.

M. le maire indique aux conseillers que lors de la commission tourisme, culture et vie associative, il a été décidé de ne pas participer à ces fiches action et de les transmettre aux associations au cas où celles-ci souhaiteraient en financer une.

➤ **Divers**

- Association « Mémoire d'Ardèche et Temps Présent »

Copie du mail de M. Philippe DUCLAUX envoyé au préalable par mail aux Conseillers.

M. le Maire fait part aux Conseillers d'une demande de M. Philippe Duclaux, représentant l'association « Mémoire d'Ardèche et Temps Présent » :

L'association « Mémoire d'Ardèche et Temps Présent » édite entre autres, des cahiers trimestriels d'une centaine de pages, dont 20 pages consacrées à l'actualité et à la recherche et 80 pages sur un thème précis.

Ce trimestre, le 1^{er} numéro de l'année 2016 met le projecteur sur la commune de St Symphorien de Mahun et l'église de Veyrines. De plus, le film d'Alain Lacoste « derrière la porte » tourné à St Symphorien et dans les environs dans les années 1975-1976 est joint au Cahier.

Ce film sera diffusé sur la commune à une date restant à fixer. M. Philippe Duclaux demande à la municipalité si elle peut faire un geste envers l'association soit en prêtant la salle gratuitement pour la projection soit en achetant un certain nombre de cahiers.

M. le Maire demande leur avis aux Conseillers en sachant que pour sa part, il préférerait partir sur l'achat des cahiers plutôt que sur la gratuité de la salle qui peut engendrer des précédents.

Après débat, la majorité des conseillers pensent que la gratuité de la salle serait un plus fort symbole. La municipalité se doit d'accompagner les actions qui font connaître la commune. Il y va de l'intérêt commun de la commune.

Certains conseillers pensent qu'il conviendrait d'appliquer la même règle que celle appliquée aux « amis de Veyrines » qui ont dû payer la salle des fêtes alors qu'ils récoltaient des fonds pour les travaux à Veyrines.

M. le Maire propose que ce débat se fasse en commissions bâtiment et vie associative pour que les conditions de gratuité de la salle soient clairement définies pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté

si une autre association nous le demande. Il faudrait que ces clauses soient votées en conseil et inscrites dans le contrat de location de la salle.

- Inauguration de l'église de Veyrines

M. le Maire fait part aux Conseillers que l'inauguration de la restauration de la toiture de l'église de Veyrines aura lieu le **samedi 30 avril à partir de 11h00.**

TOUR DE TABLE

➤ **M. COLLINET Christophe**

- Station d'épuration

On peut constater un très bon fonctionnement de la station d'épuration suite aux travaux effectués dernièrement (remplacement de la chasse à auget).

- Rencontre avec le Sous-préfet

Une réunion a eu lieu le lundi 7 mars dernier avec le Sous-préfet et les maires de la Communauté de Communes du Val d'Ay. Ces derniers ont renouvelés leur volonté de rester seul. Le Sous-préfet a jusqu'au 31 mars pour donner sa décision.

➤ **M. BALANDRAU Xavier**

- Journée goudronnage

Elle est fixée au **mardi 26 avril 2016** à partir de 8h. Le goudron sera livré le lundi 25 avril 2016. Sylvie préparera le repas de midi.

- Travaux sur son chemin

Il fait part aux Conseillers de son intention de reprendre le bas de son chemin qui a été dégradé par les fortes pluies. Il demande l'autorisation de prendre du goudron à la salle polyvalente. Les conseillers n'y voient pas d'inconvénient.

- Reliquat congés payés de Didier

Il demande des explications sur le reliquat des congés de Didier datant de l'ancienne municipalité et sur les propos qui lui ont été tenu. On sait les relations difficiles entre M. le Maire et l'employé, sa hiérarchie se doit donc d'être exemplaire dans la conduite et les propos qui sont adressés à Didier afin de ne pas mettre de l'huile sur le feu. Je pense qu'aucun entretien ne doit se dérouler en tête à tête entre Didier et M. le Maire sans la présence d'une tierce personne.

Plusieurs conseillers sont étonnés que des congés si anciens soient revendiqués aujourd'hui et non pas en temps utile, dans le "privé" ces congés seraient perdus.

➤ **Mme DESMARTIN Maryvonne**

- Refugiés

Elle nous informe qu'une famille de 4 réfugiés va être installée à Satillieu prochainement.

➤ **Mme BALAY-DUMONTEIL Sylvie**

- Echo du Mahun

La sortie du prochain bulletin est prévue vers le 20 avril prochain.

Elle demande aux Conseillers de le distribuer rapidement dès qu'ils en seront informés.

M. le Maire lève la séance du Conseil à 23h15 et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le mardi 10 mai 2016 à 20h00.

La secrétaire de séance